

**35<sup>ème</sup> rapport annuel**

# **L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES**

## **Le tableau de bord**

**présenté par Michel MOUILLART  
Professeur d'Economie**

**- janvier 2023 -**

## Précisions méthodologiques

L'Observatoire des Crédits aux Ménages propose chaque année, depuis 1989, une photographie détaillée de la détention des crédits immobiliers et à la consommation par les ménages et son évolution au fil des années. Il analyse aussi la perception que ces ménages peuvent avoir du poids des charges de remboursement de leurs emprunts. Et il s'enrichit d'un examen détaillé du sentiment que les ménages éprouvent à l'égard de leur situation budgétaire et financière.

Pour cela, l'Observatoire s'appuie sur une enquête réalisée par KANTAR en novembre de chaque année. Un questionnaire est adressé par voie postale à la fin du mois d'octobre auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages issu du panel « consommateurs » de KANTAR (Métaskope). La représentativité de l'échantillon s'évalue selon les critères socio-démographiques usuels issus de la structure du recensement INSEE de 2019 : région de résidence, catégorie d'agglomération, âge du chef de ménage, catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage et nombre de personnes au foyer.

Afin d'éviter les conséquences d'un vieillissement excessif du panel et remplacer les ménages démissionnaires ou les mauvais répondants, la base est renouvelée à hauteur d'un tiers environ chaque année.

La photographie des ménages présentée dans le cadre de la 35<sup>ème</sup> vague de l'Observatoire a été prise en novembre 2022. Le taux de réponse à l'enquête postale reste élevé (69,1 %), à un niveau comparable à celui de l'année 2021 : 8 988 ont répondu dans les délais (un taux de sondage au 2 989<sup>ème</sup>) et leur questionnaire a pu être pris en compte et exploité.

## En 2022, nouveau recul du taux de détention des crédits par les ménages

En 2022, le taux de détention des crédits pas les ménages a encore reculé pour s'établir à 43,4 %, le plus bas niveau que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis la fin des années 80.

Le taux de détention des crédits immobiliers a de nouveau baissé en 2022 (30,1 % contre 30,6 % en 2021 et 31,4 % en 2020) pour revenir à son niveau des années 2014-2017 : alors que le recours au crédit pour financer l'acquisition d'une résidence principale stagne, le repli s'explique par celui des crédits utilisés pour financer l'acquisition d'un autre logement, d'un autre bien immobilier ou pour réaliser des travaux sur le logement.

En outre, la demande de crédits à la consommation s'affaiblit encore en 2022, quel que soit leur réseau de distribution. Et le taux de détention de ces crédits est descendu à 21,8 % (contre 24,9 % en 2020), soit le niveau le plus bas constaté par l'Observatoire depuis 1989. Plus précisément, en 2022 19,7 % des ménages détenaient des crédits pour acheter un (des) bien(s) d'équipement de la maison, une automobile, une moto ou payer des travaux d'amélioration du logement : le poids relatif de cette catégorie de ménages qui était resté pratiquement stable jusqu'en 2011 (28,7 % en 2011) a régulièrement reculé depuis. D'ailleurs, l'usage des crédits à la consommation pour financer des travaux d'amélioration du logement ne s'est pas ressaisi au cours des dernières années : il a encore diminué pour s'établir à 3,0 % en 2022.

Pour la deuxième année consécutive, l'appréciation des ménages détenant des crédits sur leur situation financière s'est dégradée en 2022, illustrant le sentiment d'une détérioration du pouvoir d'achat qui s'est notamment renforcé avec l'accélération du rythme de l'inflation : 46,7 % d'entre eux estimaient que cette situation s'était dégradée, contre 38,3 % en 2021 et 32,6 % en 2020. Néanmoins, la proportion de ceux qui se déclarent à l'aise avec leur budget se maintient à un niveau élevé, à 18,2 % (20,0 % en 2021), largement au-dessus de la moyenne de longue période. En 2022, 87,3 % des ménages détenant des crédits estiment donc que leurs charges de remboursement sont supportables, même si certains ménages considèrent encore que ces charges, bien que supportables, restent élevées (pour 35,1 % des ménages détenant des crédits) : cette proportion se situe au-dessus de la moyenne des situations observées depuis le début des années 2000 (85,7 %, précisément).

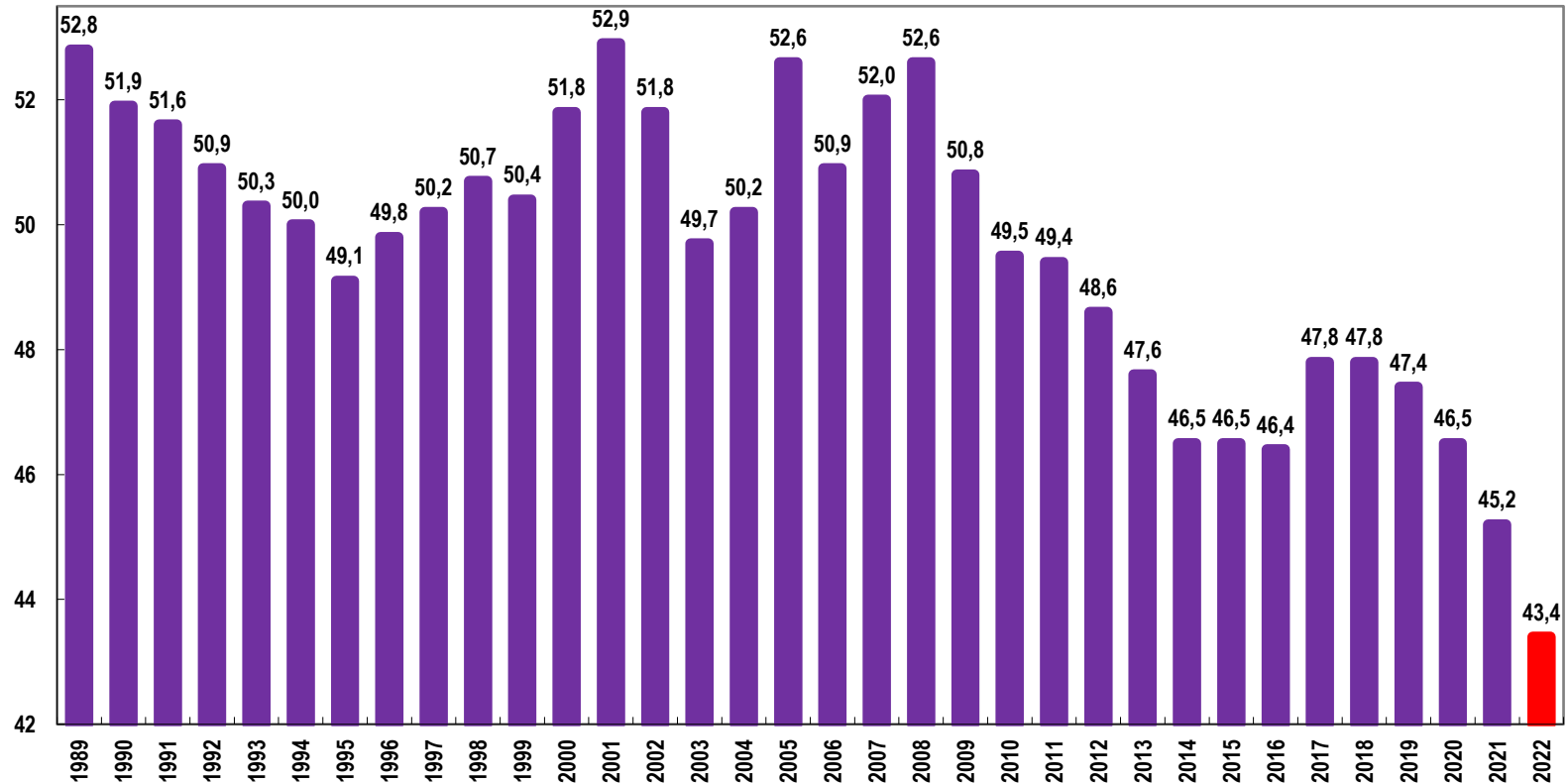
Néanmoins, les intentions de souscrire de nouveaux crédits pour les 6 premiers mois de 2023 rechutent : 3,9 % ayant l'intention d'en souscrire un crédit immobilier au cours du 1<sup>er</sup> semestre de 2022 (le niveau le plus faible de ces 25 dernières années) et 3,6 % des crédits à la consommation.

## En 2022, la part des ménages détenant des crédits baisse encore.

Le taux de détention des crédits avait commencé à reculer en 2019, en dépit de conditions de crédit exceptionnelles. Avec le déclenchement de la crise sanitaire en 2020, la baisse de la part des ménages détenant des crédits s'est amplifiée. Et elle s'est poursuivie en 2021 et surtout en 2022, dans une économie déstabilisée par la guerre en Ukraine, l'accélération de l'inflation et la remontée des taux d'intérêt.

Cette baisse s'explique par un nouveau repli du taux de détention des crédits à la consommation et un taux de détention des crédits immobiliers qui recule pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive.

La proportion de ménages détenant des crédits  
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)

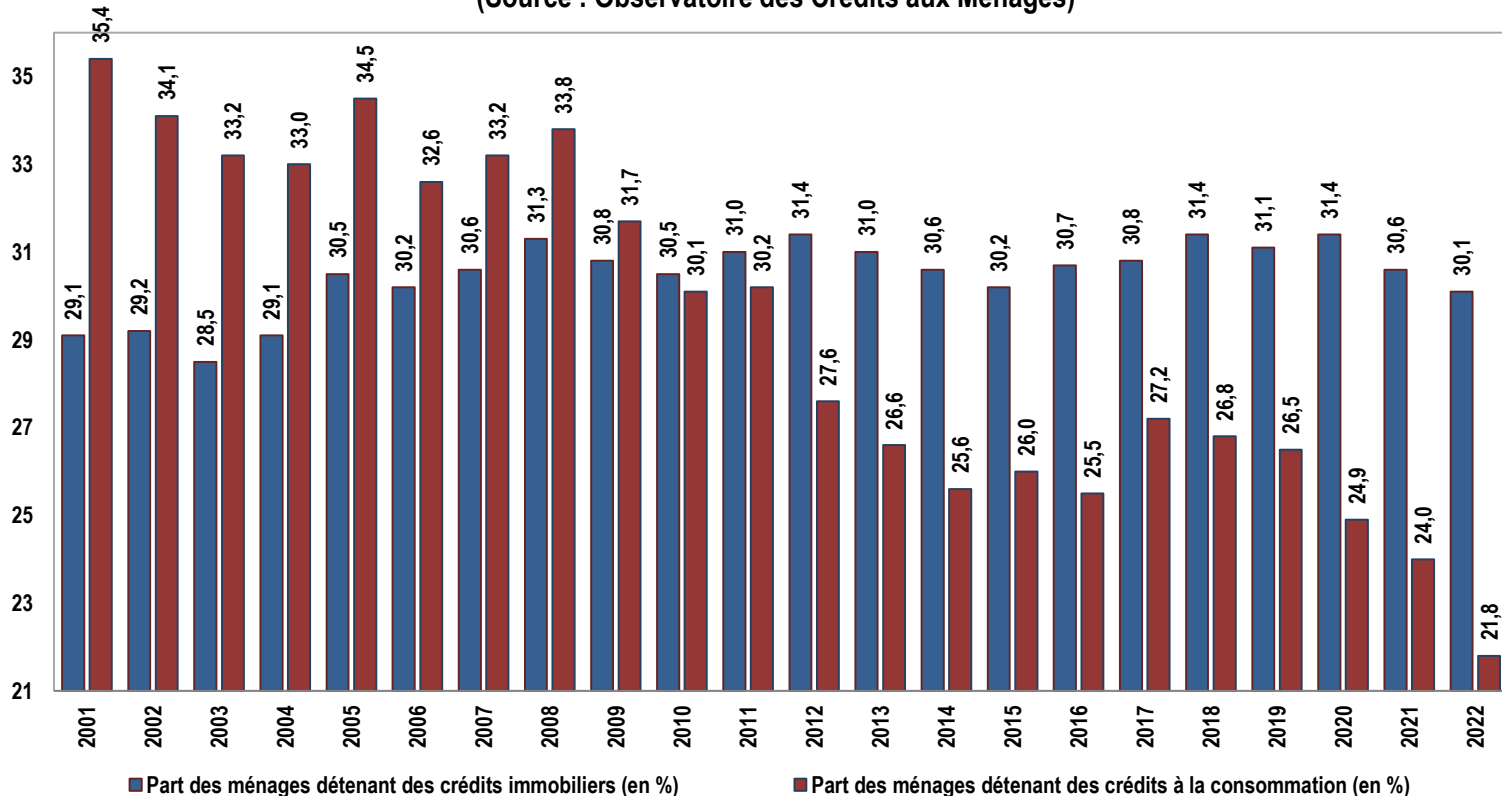


**Le taux de détention des crédits à la consommation recule pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive. Il s'établit à 21,8 %, son plus bas niveau depuis la création de l'Observatoire.**

**Le taux de détention des crédits immobiliers baisse encore (30,1 %). La part des ménages accédant à la propriété se maintient à 24,1 %, un de ses plus hauts niveaux depuis 20 ans.**

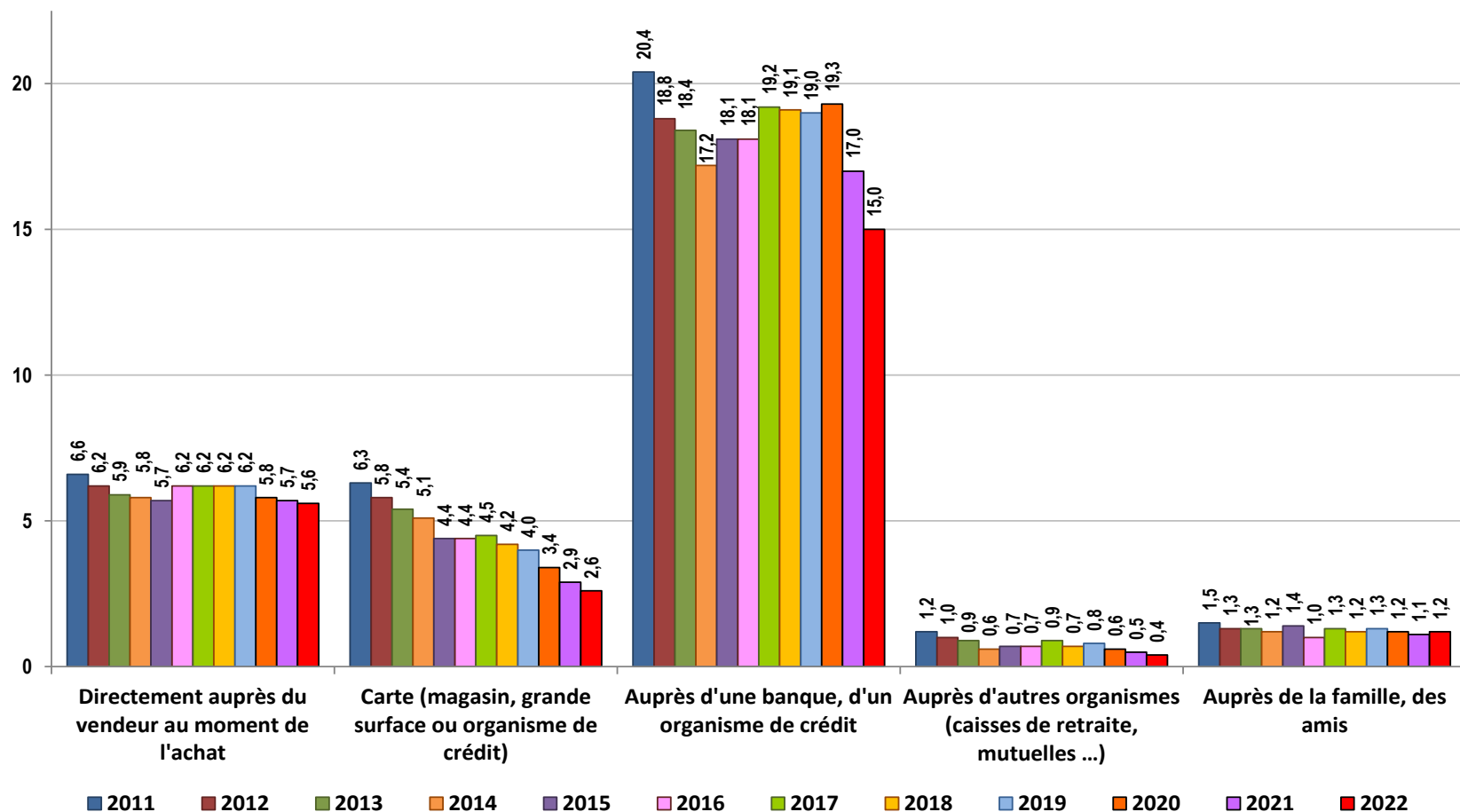
**Mais la détention des crédits destinés à l'acquisition d'un autre logement (investissement locatif privé, achat d'une résidence secondaire) diminue (5,5 %), après 2 années durant lesquelles elle se maintenait à haut niveau (6,0 %). Et la détention des crédits pour financer des travaux recule encore : 4,2 %, au plus bas depuis 1989.**

La part des ménages détenant des crédits  
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



**La part des ménages détenant des crédits à la consommation (dont les LOA) baisse encore. Après un recul sensible du nombre de ménages ayant contacté de nouveaux crédits en 2020 (- 10,3 %), la reprise observée depuis 2021 (+ 24,2 %) n’a pas permis d’enrayer cette baisse. En 2022, la détention des crédits obtenus auprès d’une banque ou d’un organisme de crédit diminue, en dépit du rebond de la production de ce réseau de distribution.**

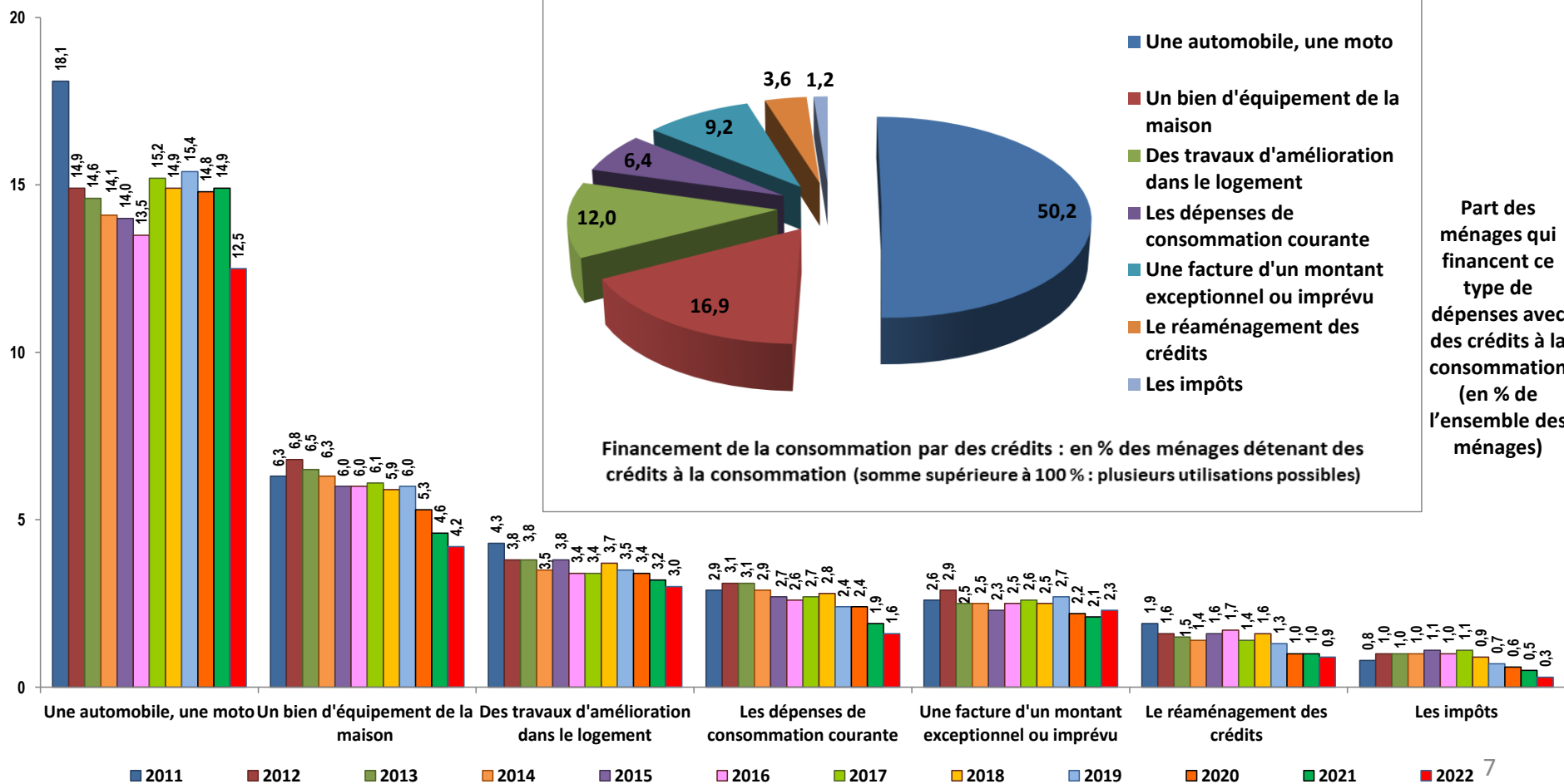
**Le recul du taux de détention des crédits à la consommation tient aussi à une nouvelle baisse de l’usage des cartes (magasin, grande surface, ...). Et depuis trois ans, au recul des crédits obtenus directement auprès du vendeur.**



## Les crédits à la consommation permettent de réaliser des projets d'équipement.

Mais en 2022, on constate un affaiblissement de la part des crédits à la consommation utilisés pour financer la réalisation de projets d'équipement (auto, moto, équipement ménager, travaux d'amélioration des logements).

Depuis la fin des années 2000, les ménages font preuve de plus de prudence. Ils ont été influencés par la mise en place et le renforcement de dispositions législatives successives applicables au crédit à la consommation (moins de diffusion de ces crédits pour financer des dépenses de consommation courante). Ces tendances comportementales se sont renforcées depuis le déclenchement de la crise sanitaire.



## L'appréciation portée par les ménages sur leur situation financière s'est nettement dégradée en 2022, après avoir commencé à se détériorer en 2021.

13,8 % considèrent qu'elle s'est améliorée (14,1 % en 2021 et 15,5 % en 2020)

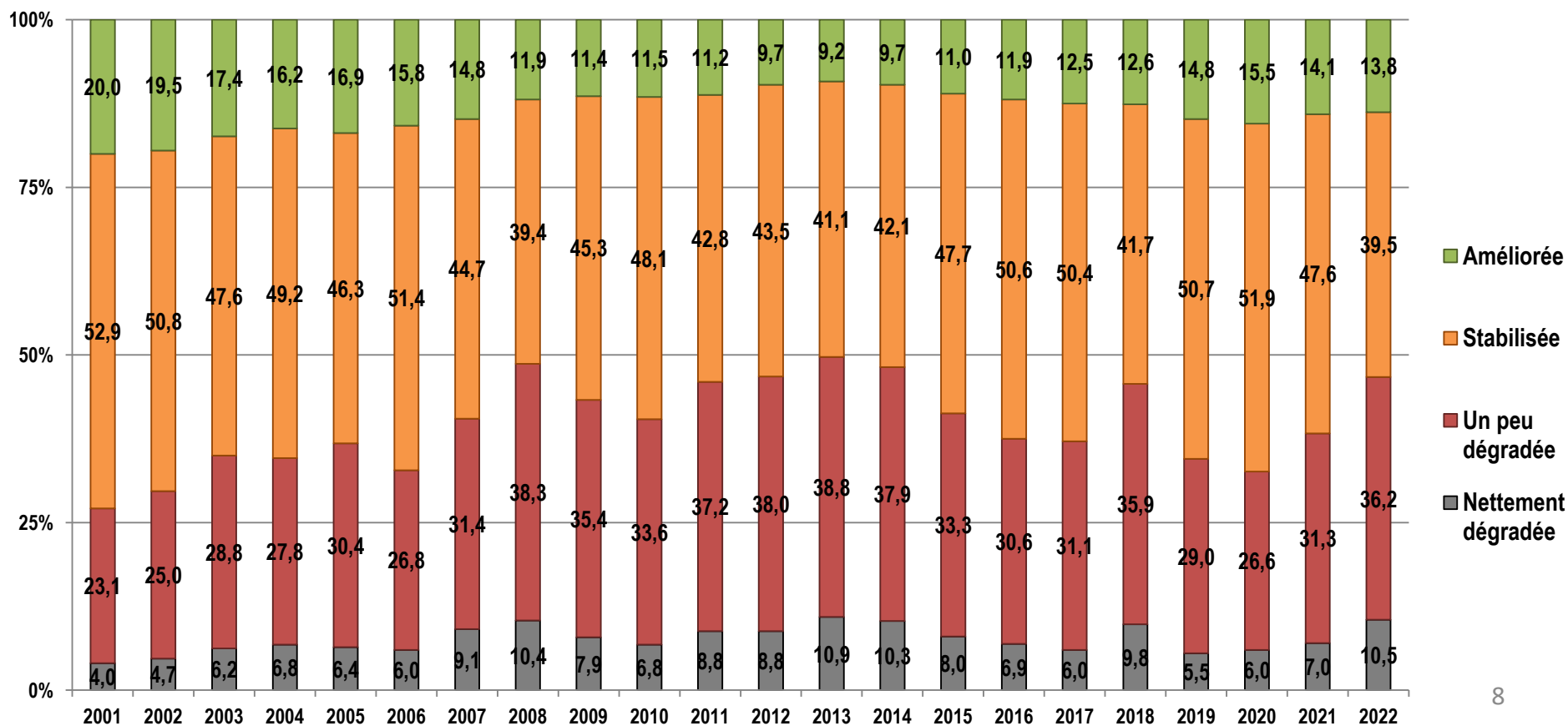
39,5 % qu'elle s'est stabilisée (47,6 % en 2021 et 51,9 % en 2020)

36,2 % qu'elle s'est un peu dégradée (31,3 % en 2021 et 26,6 % en 2020)

10,5 % qu'elle s'est nettement dégradée (7,0 en 2021 et 6,0 % en 2020)

Cette situation est comparable à celles constatées durant la 1<sup>ère</sup> moitié des années 2010.

Pour la plupart des ménages, le pouvoir d'achat se serait dégradé dans un contexte de reprise de l'inflation, comme cela s'observe aussi chez les ménages ne détenant pas de crédit.





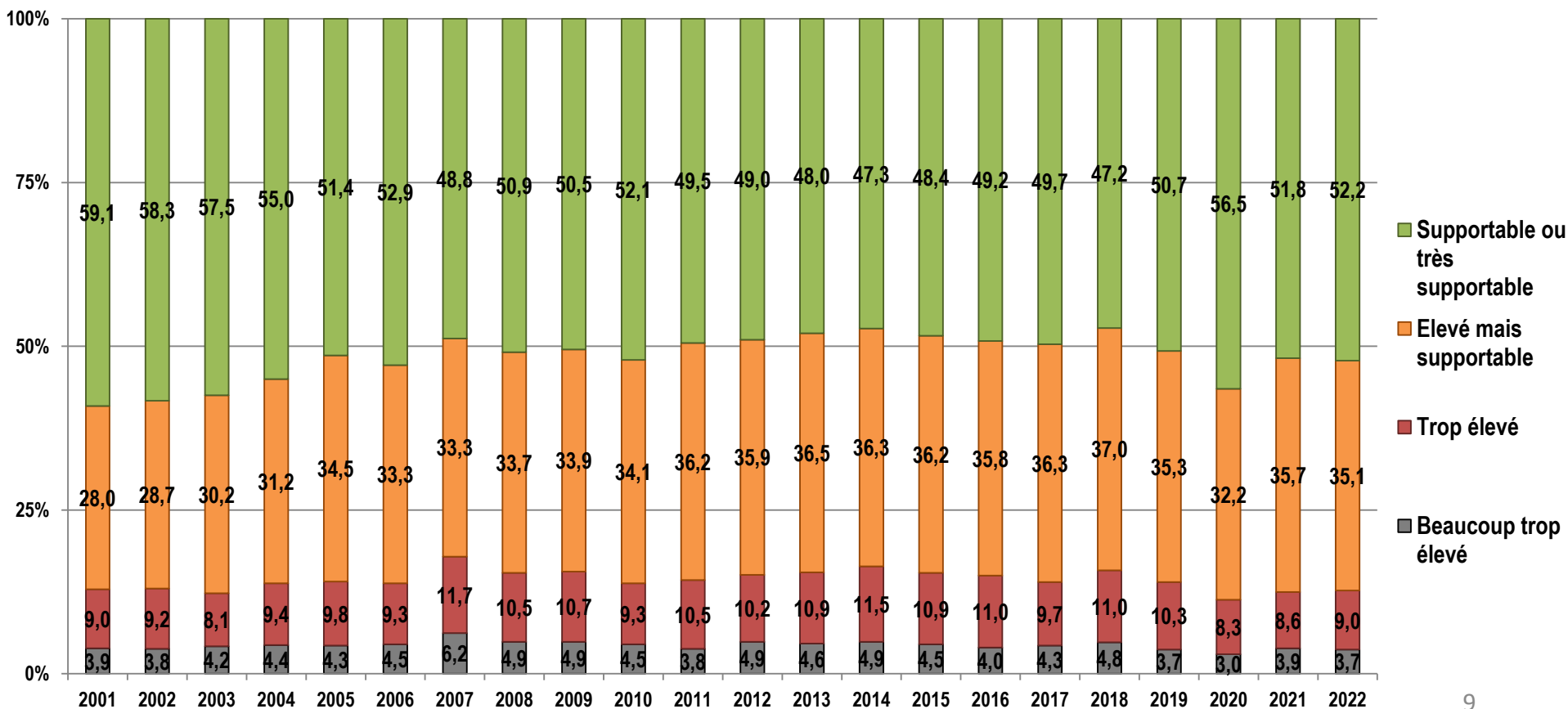
## En dépit de la dégradation de leur situation budgétaire et financière, les ménages estiment que le poids de leurs charges de remboursement reste supportable.

52,2 % le considèrent comme supportable ou très supportable (51,8 % en 2021 et 56,5 % en 2020)

35,1 % élevé mais supportable (35,7 % en 2021 et 32,2 % en 2020)

12,7 % trop élevé (12,5 % en 2021 et 11,3 % en 2020)

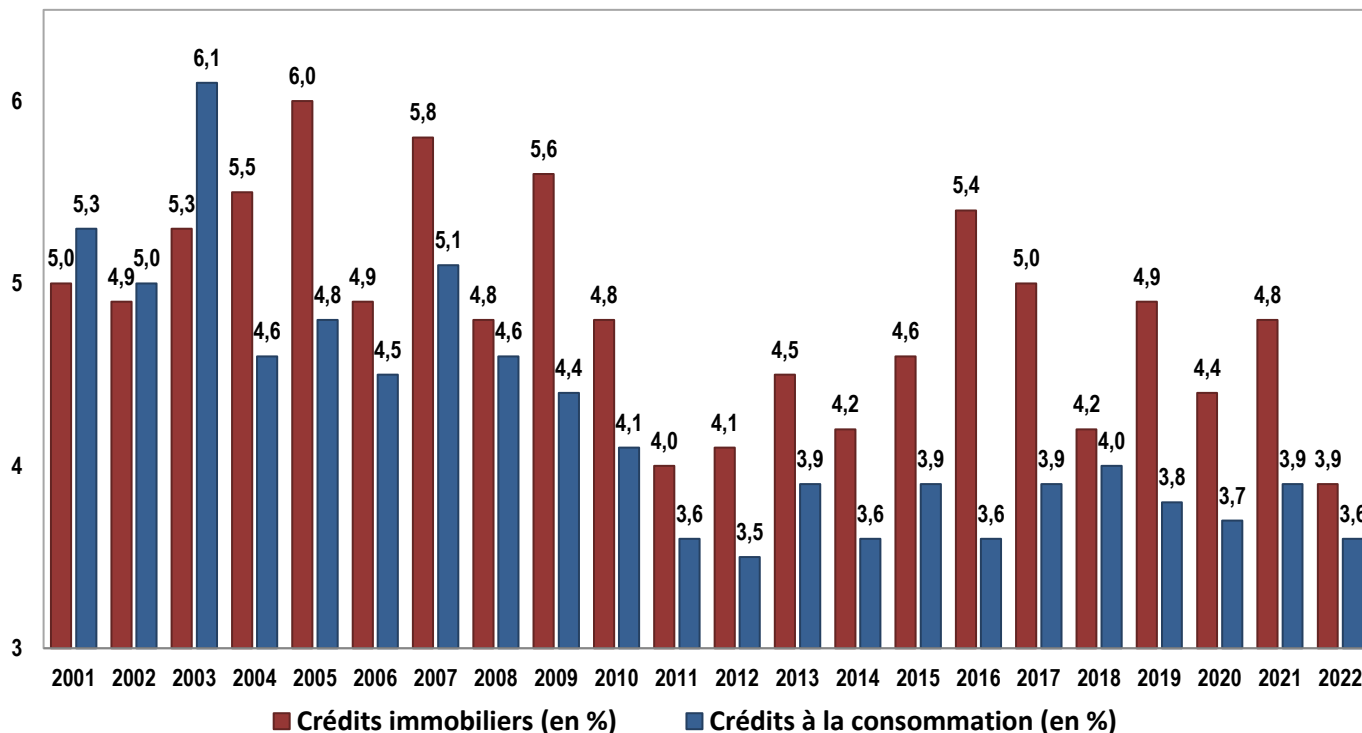
En 2022, le sentiment partagé par 87,3 % des ménages est celui de charges de remboursement supportables : cette proportion se situe au-dessus de sa moyenne de longue période (85,6 %). Et la part des ménages estimant leurs charges trop ou beaucoup trop élevées (12,7 % en 2022) a rarement été aussi faible depuis la fin des années 80.



## Les intentions de souscription de nouveaux crédits pour les 6 prochains mois en recul.

Les intentions concernant les crédits immobiliers reculent nettement, après le rebond de 2021 : elles descendent à leur niveau le plus bas depuis 1997, très en deçà de leur moyenne de longue période (4,8 %). Le repli constaté pour les crédits à la consommation est moindre : ces intentions sont moins fréquentes qu'en longue période (3,8 % depuis 2011).

La part des ménages ayant l'intention de souscrire des crédits  
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



*Alors que l'environnement économique et financier s'est fortement dégradé en 2022, les intentions de souscription de crédits immobiliers reculent et ne concernent plus que 3,9 % des ménages. De même les intentions concernant les crédits à la consommation s'affaiblissent, 3,6 % des ménages en faisant état : ceux-ci recourent le plus souvent à ces crédits pour réaliser des projets de consommation durable.*

## **En conclusion.**

**Après trois années de repli, le recul du taux de détention des crédits par les ménages s'est poursuivi en 2022 : à 43,4 %, ce taux s'établit au plus bas niveau que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis la fin des années 80. La part des ménages détenant des crédits immobiliers (30,1 %) a baissé pour revenir à son niveau de 2015 : alors que le recours aux crédits immobiliers pour financer l'acquisition d'une résidence principale stagne (en raison notamment du resserrement de l'accès au crédit et de la remontée des taux d'intérêt), le repli s'explique par celui des crédits utilisés pour financer l'acquisition d'un autre bien immobilier (en raison d'une perte progressive de l'efficacité du dispositif d'incitation à l'investissement locatif privé, mais aussi de l'érosion sensible de la rentabilité locative et, plus récemment, de l'augmentation rapide des prix des logements neufs) ou pour réaliser des travaux sur le logement, confirmant les tendances qui se renforcent au fil des années. En outre, le taux de détention des crédits à la consommation a poursuivi son recul, quel que soit leur réseau de distribution, pour descendre à 21,8 %, soit le niveau le plus bas constaté par l'Observatoire.**

**En outre, comme en 2021, l'aggravation des incertitudes économiques et financières et la montée d'un sentiment de dégradation de leur pouvoir d'achat ont affecté l'optimisme dont les ménages avaient fait preuve en 2019 et en 2020 à propos de leur situation budgétaire et financière. Dans ces conditions, les intentions de souscrire des crédits immobiliers (3,9 %) sont les plus faibles de ces 25 dernières années et très en deçà de leur moyenne de longue période, comme d'ailleurs celles concernant les crédits à la consommation (3,6 %).**

**Cependant, et même si elle s'est encore un peu dégradée, l'appréciation des ménages sur le poids des charges de remboursement de leurs crédits reste très bonne : 87,3 % de ceux qui détenaient des crédits à la fin de 2022 estimaient que le poids de ces charges était dans l'ensemble supportable, soit une des proportions les plus élevées de ces 20 dernières années.**